

PRIORITÉS DE LA NOUVELLE PRÉSIDENTE FRANÇAISE À PARTIR DE 2022

Ref: CC/CP (22)1

À compter du 1^{er} janvier 2022, la France assure pendant deux années la présidence de la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR). La fonction de président est assurée par

M. François Alabrune

**Directeur des affaires juridiques au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
et Chef de la délégation française auprès de la CCNR.**

La vice-présidence de la CCNR est assurée par les Pays-Bas
et la fonction de vice-présidente a été confiée à

Mme Brigit Gijbers

**Directrice des Affaires maritimes au Ministère de l'infrastructure et de la gestion de l'eau
et Cheffe de la délégation néerlandaise auprès de la CCNR.**

Les orientations de la nouvelle présidence ont été présentées lors de la dernière session plénière de la CCNR en décembre 2021. Elles s'articulent autour des thématiques suivantes :

RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION AVEC L'UNION EUROPÉENNE

Lors de sa présidence, la délégation française poursuivra les efforts entrepris pour le bon fonctionnement du [CESNI](#), le Comité européen pour l'élaboration de standards dans le domaine de la navigation intérieure. L'objectif est d'améliorer la flexibilité et l'efficacité de cet organe commun dédié à la coordination et à la standardisation de la navigation intérieure européenne, au sein duquel les États membres de la CCNR et de l'UE coopèrent.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE

La délégation française s'attachera à poursuivre la mise en œuvre des engagements de la [Déclaration de Mannheim](#) signée en 2018, dont un axe essentiel est la transition énergétique de la navigation intérieure. Il revient à la CCNR, en tant qu'organisation internationale, de jouer un rôle de premier plan dans ce domaine.

Sur la base de la feuille de route adoptée par la CCNR pour la réduction des émissions, des avancées rapides sont à attendre au cours des deux prochaines années. On peut penser notamment au domaine des bateaux innovants, utilisant des combustibles autres que le diesel, et dont l'emploi supposerait des dérogations ou des aménagements aux règlements de la CCNR. La question d'un instrument financier susceptible d'appuyer la transition énergétique sera également au cœur des discussions. Pour atteindre cet objectif, un chemin étroit est à tracer sur le plan réglementaire, entre le projet de directive révisée sur la taxation de l'énergie, d'une part, et les contraintes propres à l'espace rhénan, d'autre part.

NUMÉRISATION DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE

Dans le domaine de la numérisation, un cadre juridique est pour l'essentiel déjà en place avec la directive SIF et le standard ES-RIS. Il s'agit donc à présent de permettre l'essor d'un certain nombre de services, facilitant le transfert modal vers la navigation intérieure, et contribuant à l'optimisation de la gestion du trafic tant au point de

vue économique qu'environnemental, en particulier par l'utilisation de l'intelligence artificielle.

Dans cette optique, la CCNR semble le forum naturel pour des échanges de vues sur un certain nombre de sujets concrets. On peut penser à la gestion des passages et des attentes aux ouvrages, à la navigation économe en énergie par l'optimisation des vitesses - ce qu'on désigne comme l'« écopilotage » - ou encore à la prévision des durées de transit.

AMÉLIORATION DES AIRES DE STATIONNEMENT SUR LE RHIN SUPÉRIEUR

La thématique des aires de stationnement revêt une grande importance pour les navigants sur le Rhin supérieur. A cet égard, Voies navigables de France (VNF) a lancé une étude avec Électricité de France (EDF) pour des travaux de construction d'aires de stationnement pour des bateaux de marchandises. Dans cette perspective, la présidence française suggère que soit étudiée la possibilité d'une homogénéisation des équipements de cette nature sur le Rhin, notamment aux écluses, en concertation avec les navigants.

À PROPOS DE LA CCNR

La Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) est une organisation internationale exerçant un rôle réglementaire essentiel pour l'organisation de la navigation sur le Rhin. Elle intervient dans les domaines technique, juridique, économique, social et environnemental. Dans l'ensemble de ses domaines d'action, l'efficacité du transport rhénan, la sécurité, les considérations sociales ainsi que le respect de l'environnement dirigent ses travaux. Au-delà du Rhin, de nombreuses activités de la CCNR concernent aujourd'hui les voies navigables européennes au sens large. Elle travaille étroitement avec la Commission européenne, ainsi qu'avec les autres commissions fluviales et institutions internationales.



A PROPOS DE FRANÇOIS ALABRUNE

Diplômé de Sciences Po Paris et licencié en droit, ancien élève de l'École nationale d'administration, il a commencé sa carrière à la direction des affaires juridiques du Ministère des affaires étrangères (1988-1992). Il est ensuite conseiller à la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne à Bruxelles (1992-1996), puis conseiller juridique de Mission permanente de la France auprès des Nations unies à New York (1996-2000). Il est ensuite nommé successivement directeur-adjoint des affaires juridiques (2001-2004), consul général de France à Québec (2004-2009) puis ambassadeur, représentant permanent de la France auprès de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (2009-2013). Il est directeur des affaires juridiques, juriste du Ministère des affaires étrangères depuis 2014 et membre de la Cour permanente d'arbitrage depuis 2016.



CCNR

COMMISSION CENTRALE
POUR LA NAVIGATION DU RHIN

Palais du Rhin

2, place de la République - CS10023
F - 67082 Strasbourg Cedex

Tél. +33 (0)3 88 52 20 10

Fax +33 (0)3 88 32 10 72

ccnr@ccr-zkr.org

www.ccr-zkr.org